

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PÊCHE AU CHALUT DU MAQUEREAU
dans la bande des trois milles de la région Bretagne**

(Arrêté n°209/2004 fixant les conditions particulières de l'exercice de la pêche au chalut du maquereau sur une partie du littoral du quartier des affaires maritimes de Saint-Brieuc)

**À RETOURNER
AU PLUS TARD AVANT LA DATE D'OUVERTURE ANNUELLE DE LA PÊCHE DU MAQUEREAU à la
Direction Départementale des Territoires et de la Mer/délégation à la mer et au littoral (DDTMDML)
d'immatriculation du navire**

CAMPAGNE 2018

Renouvellement

Nouvelle demande

NOM DU NAVIRE : _____

IMMATRICULATION DU NAVIRE : _____

LONGUEUR HORS-TOUT : _____

PUISSANCE MOTRICE (KW) : _____

NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE : _____

ADRESSE : _____

PORT DE DÉBARQUEMENT : _____

RAPPEL : *Le renouvellement des autorisations est soumis au retour des déclarations de pêche de la campagne précédente (fiches de pêche ou journal de pêche).*

Fait à _____ le _____

Signature _____